

Sainte-Thérèse, le 6 juillet 2020

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 18-A, rue  
Labelle, lot 1 642 053, Laval

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 16 juin dernier, concernant  
l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 8 septembre 1989, 9 pages
2. Avis de correction du 9 mars 1990, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués  
en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes  
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes  
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),  
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission  
d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant  
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (13)

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

1 - Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise : CARTONNIERS LAVAL INC.

Raison sociale (si différente) : idem

Producteur de déchets dangereux :  oui non

No. fichier central des entr. (FCE) :        No. générateur (MENVIQ) : 03036  
(à l'usage du MENVIQ) (à l'usage du MENVIQ)

Adresse du lieu d'entreposage : 18 rue Labelle  
Laval  
CP: H7L 2R4 Tél.: (514) 669-3551

Adresse postale (si différente) : idem  
CP:        Tél.: ( )

Nom du responsable local, fonction et no. tél. urgence : art. 53-54  
administrateur Tél.: (514) 661-6728  
leur

Présence de déchet de BPC : oui  non

Autres déchets dangereux :  oui non

Présence de BPC en usage : oui  non

C.A. pour l'entreposage : oui  non   
si oui date d'émission (A/M/J) : 19    /   /   

C.C. pour l'entreposage : oui  non   
si oui date d'émission (A/M/J) : 19    /   /   

Entreposage de BPC depuis (A/M/J) : 19    /   /     
Autres D.D. depuis (A/M/J) : 19 89/07/   

D.D. d'une seule provenance :  oui non  
sinon de combien de provenances :    

Registre disponible et à jour : oui  non

Rapport annuel 88 expédié au MENVIQ :  oui non

2 - Localisation du lieu

Joindre au dossier une carte topographique (1:20 000) ou une photographie aérienne (1:5 000 ou agrandissement correspondant).  
Localiser et délimiter le lieu d'entreposage sur ces documents.  
Compléter le dossier avec des photographies prises sur place.

Normes de localisation	oui	non	si oui, à combien de mètres
Dans une plaine de débordement dont la récurrence de débordement est de 100 ans ou moins		<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un territoire zoné par l'autorité municipale pour des fins résidentielles, commerciales ou résidentielles, ou à moins de 300 mètres d'un tel territoire	<input checked="" type="checkbox"/>		
A moins de 150 mètres d'un chemin public entretenu par le MTQ <sup>ou</sup> à moins de 50 mètres d'un autre chemin public	<input checked="" type="checkbox"/>		
A moins de 300 mètres :			
d'un parc ou parc national		<input checked="" type="checkbox"/>	
d'une réserve écologique		<input checked="" type="checkbox"/>	
d'une réserve ou refuge faunique		<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un parc municipal	<input checked="" type="checkbox"/>		
d'un terrain de golf		<input checked="" type="checkbox"/>	
d'une base de plein air		<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un centre de ski alpin		<input checked="" type="checkbox"/>	
d'une plage publique		<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un plan ou cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>		à 1000 pieds
d'un immeuble utilisé à des fins résid., relig. ou éducatives	<input checked="" type="checkbox"/>		
d'une colonie de vacances		<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un établissement au sens du MSSS		<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un établissement de transformation de produits alimentaires	<input checked="" type="checkbox"/>		
d'un établissement hôtelier et restaurant	<input checked="" type="checkbox"/>		
d'un terrain de camping et de caravanning	<input checked="" type="checkbox"/>		

1/9  
C.T.  
AT

Nom entreprise : Carbonniers Laval #Générateur : 03036  
 Inc.

2/9  
 C.T.  
 AT

3 - Description générale du lieu

A) Affichage à l'entrée du lieu

- nom de l'entreprise           oui     inadéquat
- nom et # tél. de l'exploitant   oui    inadéquat
- nature des déchets entreposés   oui    inadéquat
- nom et # tél. responsable local   oui    inadéquat
- # tél. d'Urgence Environnement   oui    inadéquat

B) Sécurité :

- gardiennage  
si oui fréquence           oui    non
- terrain clôturé, si oui :  
-hauteur clôture           > 2m    < 2m
- état clôture                bon     inadéquat
- accès verrouillés        oui     non
- détecteur d'intrusion     oui     non
- terrain éclairé la nuit     oui     non
- voies d'accès carrossables en tout temps (y compris l'hiver)    oui     inadéquat

mais travaille 24 hres/jour  
 heures/jour: 5 jours sur 5  
 ne s'applique pas

C) Approvisionnement en eau :

- débit suffisant en cas d'incendies                    oui    non

gicleurs borne fontaine (Ville de Laval)

D) Type(s) d'entreposage(s) pratiqué(s) :

- Intérieur (bâtiment)            oui, nombre : 1 non
- (remplir section 6)
- Extérieur :
- En tas (incluant des barils)   oui, nombre :      non
- (remplir section 7)
- En conteneur                    oui, nombre :      non
- (remplir section 8)
- Dans réservoir souterrain     oui, nombre :      non
- (remplir section 9)
- Dans réservoir hors-terre     oui, nombre :      non
- (remplir section 10)
- En lagune                        oui, nombre :      non
- (remplir section 11)

4 - Mesures de sécurité et d'urgence

A) Plan d'urgence en cas d'incendie :

- Plan d'urgence préparé           oui    non
- Disponible au MENVIQ            oui    non
- Disponible au Service d'incendies municipal           oui    non

B) Plan d'urgence en cas de déversement :

- Plan d'urgence préparé           oui    non
- Disponible au MENVIQ            oui    non
- Équipement sur place :  
-Vêtements protecteurs            oui    non
- Personnel qualifié                oui    non
- Matériel d'urgence                oui    non

pas grand danger

C) Inspections :

- Fréquence des inspections:
- Installations
- Équipements d'urgence
- Etat des contenants
- Équipements de sécurité de détection d'intrusion et d'incendies
- Extincteurs d'incendies
- Tenue d'un registre d'inspection

Nombre de fois/mois  
journalier  
0  
0  
1 → août 1989  
 oui    non



RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

6 - Entreposage intérieur (bâtiment)

NB Si plus d'un bâtiment est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par bâtiment devra être rempli.

Nom entreprise : Cartonniers larval #Générateur : 03036  
Inc.

4/9  
C.T.  
AT

A) Identification du bâtiment : # : A  
(# de référence sur plan de localisation)

B) Utilisation du bâtiment :

- Uniquement entreposage de D.D. oui  non
- Autres utilisations :
- Industrie - Type Cartonnerie oui  non
- Industrie alimentaire oui  non
- Commercial oui  non
- Résidentiel oui  non
- Edifice public oui  non

C) Dimension de l'air d'entreposage :

- superficie 0,25 M2 → site pas délimité
- volume 0,25 M3
- poids total D.D. entreposés <20 000kg >20 000kg
- (abstraction faite des contenants)

D) Affichage à l'entrée :

- nom de l'entreprise oui  inadéquat
- nom et # tél. de l'exploitant oui  inadéquat
- nature des déchets entreposés oui  inadéquat
- nom et # tél. responsable local oui  inadéquat
- # tél. d'Urgence Environnement oui  inadéquat

E) Enumération des D.D. entreposés à l'intérieur du bâtiment (référence à la section 5) :

-huiles usées à moteur

---



---



---



---

F) Caractéristiques du bâtiment :

- année de construction 1951
- type de chauffage gaz naturel
- isolation thermique oui  non
- matériaux de construction : 2 murs
- charpente Bois Métal Béton Maçonnerie A
- murs Bois Métal Béton Maçonnerie A
- toiture Bois Métal Béton Maçonnerie A
- plancher Bois Métal Béton Maçonnerie A

G) Etat du bâtiment (corrections nécessaires) :

- charpente oui  non
- murs oui  non
- toiture oui  non
- plancher oui  non

H) Caractéristiques du plancher :

- plancher entouré d'un murêt formant un bassin en cas de fuite oui  non
- présence de drains / ouvertures si oui, scellés oui  non
- plancher imperméabilisé avec revêtement résistant oui  non

barils 136 L  
→ dans des réservoirs de 204 L

I) Ségrégation des déchets :

- présence de plus d'un type de déchet oui  non
- ségrégation des déchets :
- par conteneurs oui  non
- par murs et portes coupe-feu oui  non

J) Elévation des déchets :

- hauteur empilements dépasse 2 barils ou l'équivalent oui  non

K) Mode d'entreposage :

vrac (barils)  
 conteneur  
 réservoir

L) Systèmes de sécurité :

- accès verrouillé oui  non
- détecteur d'intrusion oui  non
- détecteur thermique oui  non
- détecteur de fumée oui  non
- détecteur de gaz oui  non

Les détecteurs présents sont reliés à un poste d'alarme surveillé en permanence :

- détecteur d'intrusion oui  non
- détecteur thermique oui  non
- détecteur de fumée oui  non
- détecteur de gaz oui  non

Les détecteurs suivants sont reliés à un système automatique de contrôle de la ventilation et d'extinction d'incendies :

- détecteur thermique oui  non
- détecteur de fumée oui  non
- détecteur de gaz oui  non

M) Système d'extinction d'incendies :

- gicleurs à eau oui  non
- gicleurs à mousse oui  non
- système à gaz inerte oui  non

N) Propreté du terrain adjacent :

- présence de débris combustibles oui  non
- contrôle de la végétation oui  non

il n'y en a pas

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

7 - Entreposage extérieur en tas (vrac et/ou barils)

NB Si plus d'une aire d'entreposage en tas est utilisé à un même lieu, un feuillet par aire devra être rempli.

A) Identification de l'aire : # : \_\_\_\_\_  
(# de référence sur plan de localisation)

B) Sécurité :

- |                                  |      |           |
|----------------------------------|------|-----------|
| -aire clôturée                   | oui  | non       |
| -si oui, hauteur clôture         | > 2m | < 2m      |
| -état clôture                    | bon  | inadéquat |
| -accès verrouillé                | oui  | non       |
| -affichage à l'entrée du site    |      |           |
| -nom de l'entreprise             | oui  | inadéquat |
| -nom et # tél. de l'exploitant   | oui  | inadéquat |
| -nature des déchets entreposés   | oui  | inadéquat |
| -nom et # tél. responsable local | oui  | inadéquat |
| -# tél. d'urgence environnement  | oui  | inadéquat |

C) Caractéristiques de la plate-forme :

- |   |     |     |
|---|-----|-----|
| -présence d'une plate-forme                               | oui | non |
| -plate-forme en béton                                     | oui | non |
| -murét formant un bassin protégé des eaux de ruissèlement | oui | non |
| -plancher imperméable :                                   |     |     |
| -revêtement imperméabilisant                              | oui | non |
| -présence de fissures                                     | oui | non |
| -présence de drains                                       | oui | non |
| -si oui, drains scellés                                   | oui | non |

D) Recouvrement du tas :

- |                             |     |     |
|-----------------------------|-----|-----|
| -Abri avec toit imperméable | oui | non |
| -Membrane imperméable       | oui | non |

Nom entreprise : Cartonniers Laval Inc.

#Générateur : 03036

E) Propreté du terrain adjacent :

- |                                  |     |     |
|----------------------------------|-----|-----|
| -présence de débris combustibles | oui | non |
| -contrôle de la végétation       | oui | non |
| -sol souillé par déversement     | oui | non |

F) Diversion des eaux de surface :

- |   |     |     |
|---|-----|-----|
| -ouvrage de détournement des eaux de ruissèlement provenant des terrains avoisinants (ex. fossé, surélévation du terrain) | oui | non |
|---|-----|-----|

G) Énumération des D.D. entreposés :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

8 - Entreposage extérieur dans conteneur

NB Si plus d'un conteneur est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par conteneur devra être rempli.

A) Identification du du conteneur : # : \_\_\_\_\_  
(# de référence sur plan de localisation)

B) Sécurité :

- |                                  |      |           |
|----------------------------------|------|-----------|
| -aire clôturée                   | oui  | non       |
| -si oui, hauteur clôture         | > 2m | < 2m      |
| -état clôture                    | bon  | inadéquat |
| -accès verrouillé                | oui  | non       |
| -affichage à l'entrée du site    |      |           |
| -nom de l'entreprise             | oui  | inadéquat |
| -nom et # tél. de l'exploitant   | oui  | inadéquat |
| -nature des déchets entreposés   | oui  | inadéquat |
| -nom et # tél. responsable local | oui  | inadéquat |
| -# tél. d'urgence environnement  | oui  | inadéquat |

C) Type de conteneur :

- |  |       |                |
|--|-------|----------------|
| -capacité  | _____ | M <sup>2</sup> |
| -entièrement en acier                            | oui   | non            |
| -joints soudés en continu                        | oui   | non            |
| -fond imperméable                                | oui   | non            |
| -cuvette de rétention de fuites                  | oui   | non            |
| -entièrement peint :                             |       |                |
| -à l'extérieur                                   | oui   | non            |
| -à l'intérieur                                   | oui   | non            |
| -installé sur des blocs d'au moins 20 cm de haut | oui   | non            |
| -muni d'un système de ventilation                | oui   | non            |
| -transportable par camion ou train               | oui   | non            |

D) Énumération des D.D. entreposés :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

5/9  
C.T.  
PT

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

9 - Entreposage dans réservoir souterrain

NB Si plus d'un réservoir est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par réservoir devra être rempli.

A) Identification du réservoir : # : \_\_\_\_\_  
(# de référence sur plan de localisation)

B) Sécurité :

- |                                  |     |           |
|----------------------------------|-----|-----------|
| -accès verrouillé                | oui | non       |
| -affichage à l'entrée du site    | oui | inadéquat |
| -nom de l'entreprise             | oui | inadéquat |
| -nom et # tél. de l'exploitant   | oui | inadéquat |
| -nature des déchets entreposés   | oui | inadéquat |
| -nom et # tél. responsable local | oui | inadéquat |
| -# tél. d'Urgence Environnement  | oui | inadéquat |

C) Type de réservoir :

- |                        |       |       |
|------------------------|-------|-------|
| -année d'installation  | _____ |       |
| -capacité              | _____ | L     |
| -matériel              | acier | fibre |
| -double paroi          | oui   | non   |
| -protection cathodique | oui   | non   |

D) Type de tuyauterie :

- |                              |     |     |
|------------------------------|-----|-----|
| -double paroi                | oui | non |
| -protection cathodique       | oui | non |
| -dispositif anti-débordement | oui | non |

E) Installation :

- |                            |     |     |
|----------------------------|-----|-----|
| -sur dalle de béton        | oui | non |
| -sur argile (au moins 1 m) | oui | non |

Nom entreprise : Cartonniers Laval Inc. #Générateur : 03036

F) Détection de fuites :

- |                              |          |       |
|------------------------------|----------|-------|
| -prise de niveaux (registre) | oui      | non   |
| -enregistrement en continu   | oui      | non   |
| -puits d'observation         | nombre : | _____ |

G) Enumeration des D.D. entreposés :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

6/9  
C.T.  
PT

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

10 - Entreposage dans réservoir hors-terre extérieur

NB Si plus d'un réservoir est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par réservoir devra être rempli.

A) Identification du réservoir : # : \_\_\_\_\_  
 (# de référence au plan de localisation)

B) Sécurité :

-aire clôturée	oui	non
-si oui, hauteur clôture	> 2m	< 2m
-état clôture	bon	inadéquat
-accès verrouillé	oui	non
-affichage à l'entrée du site		
-nom de l'entreprise	oui	inadéquat
-nom et # tél. de l'exploitant	oui	inadéquat
-nature des déchets entreposés	oui	inadéquat
-nom et # tél. responsable local	oui	inadéquat
-# tél. d'Urgence Environnement	oui	inadéquat

C) Type de réservoir :

-année d'installation	_____	
-capacité	_____ L	
-sous-abri	oui	non
-entièrement peint à l'extérieur	oui	non
-protection cathodique	oui	non
-dispositif anti-débordement	oui	non

D) Installation :

-sur dalle de béton	oui	non
-bassin de retenue imperméable de volume suffisant en cas de rupture	oui	non

Nom entreprise : Cartonniers Laval Inc.

#Générateur : 03036

E) Détection de fuites :

-prise des niveaux (registre)	oui	non
-enregistrement en continu	oui	non
-puits d'observation	nombre : _____	

F) Enumération des D.D. entreposés :

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

11 - Entreposage dans lagune

NB Si plus d'une lagune est utilisée pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par lagune devra être rempli.

A) Identification de la lagune : # : \_\_\_\_\_  
 (# de référence au plan de localisation)

B) Sécurité :

-aire clôturée	oui	non
-si oui, hauteur clôture	> 2m	< 2m
-état clôture	bon	inadéquat
-accès verrouillé	oui	non
-affichage à l'entrée du site		
-nom de l'entreprise	oui	inadéquat
-nom et # tél. de l'exploitant	oui	inadéquat
-nature des déchets entreposés	oui	inadéquat
-nom et # tél. responsable local	oui	inadéquat
-# tél. d'Urgence Environnement	oui	inadéquat

C) Type de lagune :

-année de mise en place	_____	
-lagune compartimentée	oui	non
-si oui, nombre de compartiments	_____	
-double système de membrane étanche	oui	non
-système de détection de fuites	oui	non
-système de récupération de fuites	oui	non

D) Installation :

-ouvrage de détournement des eaux ruissèlement avoisinantes	oui	non
-ouvrage de retenue de débordements	oui	non

E) Détection de fuites :

-puits d'observation	nombre : _____
----------------------	----------------

F) Enumération des D.D. entreposés :

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

7/9  
 C.T.  
 A

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

12 - Attestations

Nom entreprise : Cartonniers Laval  
Inc.

#Générateur : 03036

8/9

C.T.  
P.T.

Date de l'inspection (A/M/J): 1989/09/08

Personne rencontrée **art. 53-54**

Poste occupé : administrateur

Signature : Paul Auguy

Inspecteur : Chantal Thibault

Titre : Inspecteur

Signature : Chantal Thibault  
**ANALEX INC.**

Chargé de projet : \_\_\_\_\_

Titre : **YVES ROY**

Signature : [Signature]

Pièces jointes :  
(listes des documents transmis par le générateur)

- rapport MENVIC
- facture Huile Canada Ltée
- facture extincteur
- rapport sur l'entreposage de déchets
- schéma de localisation

9/19

Nom de l'entreprise :

#FCE :

No. générateur : 03036

C.T.  
PE

Type d'unité	Nombre d'unités	Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début (A/M/J)	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Solide	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc.:	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							
Type de d'unité		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Solide	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc.:	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							
Type de d'unité		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Solide	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc.:	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							
Type de d'unité		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Solide	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
es		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc.:	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							



RECOMMANDE  
Sans préjudice

AVIS DE CORRECTION

Laval, le 9 mars 1990

art. 53-54

CARTONNIERS LAVAL INC  
18, rue Labelle  
Laval, (Québec)  
H7L 2R4

OBJET: DÉCHETS DANGEREUX.

Monsieur,

Lors d'une inspection effectuée le 8 septembre 1989 par Madame Chantal Thibault de la firme Analex Inc., mandatée par le ministère de l'Environnement du Québec, il a été constaté que vous contreveniez à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et au Règlement sur les déchets dangereux (Q-2, r.12.1).

Plus précisément, il vous est reproché de contrevenir à l'article 50 du Règlement sur les déchets dangereux et aux articles 2.1, 2.8 et 3.1.8 du Guide d'entreposage de déchets dangereux.

En effet, à cette occasion cette représentante s'est rendue au 18, rue Labelle à Laval et a recueilli votre inventaire de déchets dangereux. L'inventaire transmis comprend:

- 136 litres d'huiles usées.

De plus, cette inspection a révélé les infractions suivantes dont vous trouverez les articles correspondants dans l'annexe ci-jointe:

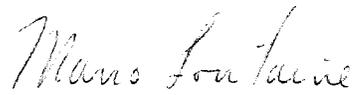
- absence d'un registre d'inspection (art. 50 du Règlement);
- affichage inadéquat du lieu et des aires d'entreposage ainsi que des contenants (art. 2.1, 2.8 et 3.1.8 du Guide).

.../2

Par conséquent, nous vous demandons d'apporter les corrections nécessaires à vos méthodes d'entreposage afin de respecter la réglementation en vigueur, et ce, dans les plus brefs délais. De plus, vous devrez nous informer par écrit, dans les vingt (20) jours suivant la réception de la présente, des mesures prises pour vous conformer.

Pour toute information complémentaire concernant la présente, vous pouvez contacter messieurs Richard Paquet ou Jean-Guy Gaulin au 514-662-2616.

Le directeur régional,



Mario Fontaine

RP/nc

p.j.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01-00052-03

DATE DE RÉDACTION: 00-03-16

---

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION: 00-03-15

. INSPECTEUR: **Hélène Frigon**

. LIEU INSPECTÉ: **Cartonniers Laval inc.**  
**18 rue Labelle,**  
**Laval, P. Qué. H7N 2R4**

. PERSONNES RENCONTRÉES:

.NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE:

**art. 53-54**

**directeur de l'expédition,**

**(450) 669-3551**

. BUT: Vérifier la conformité au RMD.

---

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

**art. 53-54** s'explique que l'entreprise existe depuis au moins 40 ans. Avant l'entreprise effectuait de la lithographie. Les 4 machines de lithographie ont été démantelées il y a 4 ans. L'entreprise reçoit maintenant le carton déjà imprimé à la maison mère sur le boul Hymus à Pointe Claire et fait le montage des boîtes. Il n'y a aucune matière dangereuses résiduelles générée dans le procédé.

L'entreprise effectue la production de la compagnie Emballage Champion, qui a été radiée d'office selon le système Sidreq.

---

**3. CONCLUSION**

Aucune infraction à la réglementation.

---

**4. RECOMMANDATION**

Fermer le dossier.

---

**5. VÉRIFICATION**

. RÉDIGÉ PAR: HÉLÈNE FRIGON Hélène Frigon DATE:00-03-16

. VÉRIFIÉ PAR: ALAIN ROCHON Alain Rochon DATE:00-03-16

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

O.K.

---

---

---

---